

tre pour régler le Commerce entre les Etats, & Sujets réciproques, les choses restant sur le pied, où elles étoient avant la présente guerre jusqu'à ce qu'on soit convenu autrement, & les anciens accords au sujet du Commerce, & tout ce qui y a du rapport, seront religieusement observés & exécutés de part & d'autre.

9. Sa Majesté le Roi de Prusse se charge du paiement des sommes hypothéquées sur la *Silésie* aux Sujets d'*Angleterre* & d'*Hollande*, sauf toutefois à Sadite Majesté d'entrer, quant aux derniers, en liquidation & compensation de ces dettes sur ce qui lui est dû par la République d'*Hollande*.

Parcillement Sa Majesté la Reine d'*Hongrie* & de *Bohème* se charge des sommes hypothéquées sur ledit Pays de *Silésie* aux Brabançons.

10. Sa Majesté la Reine d'*Hongrie* & de *Bohème* fera restituer, & remettre fidèlement à Sa Majesté le Roi de Prusse tous les Archives, Papiers, Documens, Chartres & autres publics & particuliers, de quelque nature qu'il puissent être, & où ils pourroient se trouver, qui regardent les Etats & Provinces cédées par la présente Paix à Sadite Majesté, qui de son côté fera également restituer & remettre fidèlement à Sa Majesté la Reine d'*Hongrie* & de *Bohème* tous les Archives, Papiers, Documens, Chartres, & autres publics & particuliers, de quelque nature qu'ils puissent être, & où ils pourroient se trouver, qui regardent les Etats, qui restent à Sa Majesté la Reine d'*Hongrie* & de *Bohème*.

11. Sa Majesté la Reine d'*Hongrie* & de *Bohème* renonce tant pour elle que pour ses Héritiers & Successeurs, à perpétuité, & fera renoncer, après la pacification, les Etats du
Royaume